

Le Gouverninaud

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
DE LA COMMUNE DE GOUVERNES



LE CMJ FAIT SES OLYMPIADES!

WWW.GOUVERNES.FR



Nous avons été élus en mars 2020, mais n'avons pu prendre nos fonctions qu'en juin, à la suite de la période COVID. Nous avons aussitôt initié des projets. Nous nous sommes alors heurtés aux lenteurs administratives, aux problèmes financiers liés en grande partie au coût des emprunts dont nous avons hérité car jusqu'alors nous nous sommes fixés comme objectif de ne pas recourir à la hausse d'impôts pour les financer.

Ainsi donc après le Covid, la guerre en Ukraine, la hausse du coût de l'énergie et des matières premières, nous voyons poindre la baisse des Dotations Globales de Fonctionnement versé par l'état...

Nous ne baissons pas les bras et restons fidèles à nos promesses de campagne !

L'appel d'offre pour le projet de terrain de sport devrait être lancé à la rentrée. Nous avons enfin obtenu l'accord préfectoral pour la vidéoprotection, louons l'opiniâtreté de nos secrétaires de mairie !

Les caméras de vidéoprotection vont commencer à être déployées fin 2025, et ce lundi 13 mai, nous avons passé, Jean-Paul Michel Maire de Lagny-

sur-Marne et moi-même, une convention de mise à disposition à notre commune des forces de la Police municipale de Lagny. Désormais nous bénéficierons de patrouilles de Police sur notre commune et nos concitoyens pourront bénéficier de protections rapidement.

N'oubliez pas d'adhérer au dispositif Voisins vigilants et solidaires, la Police Municipale de Lagny y est connectée et sera informée en temps réel.

Notre objectif est de préserver notre commune, son cadre de vie et la tranquillité de ses habitants, petits et grands.

Je vous souhaite un bel été !

ETAT CIVIL

MARIAGES :

LEVEQUE Yann
et DUSSAUGE Céline

12 Avril 2024

SENECHAL Romain

et DRUART Léa

02 Mai 2024

(1 mariage dont ils n'ont pas voulu apparaître dans le bulletin municipal)

DECES :

CHEMINANT Claudine 18 janvier 2024

BOURIOT Huguette 06 février 2024

PIMARD Jean 01 mars 2024

NATHALIE TORTRAT
Maire de Gouvernes



NOUS CONTACTER

Par téléphone : 01 64 30 12 09

Par email : contact@gouvernes.fr

Par courrier : Mairie de Gouvernes

Bulletin d'informations - 77400 GOUVERNES

[f @Gouvernes](#)

[@mairieGouvernes](#)

[@gouvernes_mairie](#)

N°56 - Juillet 2024

Bulletin d'informations municipales

Édité par la Commune de Gouvernes

Tirage : 550 exemplaires | ISSN 2418-120X

Directeur de la Publication : Nathalie TORTRAT

Directeur délégué : Arnaud GUIHARD

Maquette : RoyDesign

Impression : Epic Graphique (SAINT THIBAULT DES VIGNES)

Crédit Photos : Mairie de Gouvernes - Freepik



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

> Du 4 Avril 2024

Présents :

Mme TORTRAT, Maire
M. MAINGON, Mme HILAIRE, Mme DUBAND, Adjoint
M. CABARRUS, Mme CHANLON, M. PUCCINELLI, M. GUIHARD, Mme ROBILLARD-DIABATE,
M. COUSIN, M. ILLY, Mme ANDRE Conseillers Municipaux délégués,
Mme TARTRAT Conseillers Municipaux

Absents : M. PANIER, M. TONI

Secrétaire de séance : Mme TARTRAT

Mme TORTRAT déclare ouverte, à 19h40 la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme TARTRAT secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Procès-Verbal de la séance du 14 décembre 2023 :

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS :

N°01/2024 : Convention constitutive d'un service de police municipale pluri-communale sur les communes de Lagny-sur-Marne, Thorigny-sur-Marne, Pomponne, Dampmart et Gouvernes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiées, ainsi que les textes subséquents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment son article L512-1,

Considérant la nécessité de maintenir et structurer le service de police municipale sur le territoire de la commune,

ENTENDU l'exposé de Madame Le Maire,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention constitutive d'un service de police municipale

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de TORCY,
- Préfecture de Seine et Marne
- Ville de Lagny-sur-Marne

N°02/2024 : Candidature de la ville de Gouvernes au label « village de caractère »

Depuis 2013, le Conseil départemental de Seine et Marne octroie, chaque année, à un ou plusieurs villages, le label « Village de caractère ». L'objectif est de promouvoir une offre touristique et patrimoniale dans ces villages. Ce label est accordé pour 5 ans, renouvelables.

La commune de Gouvernes souhaite s'engager dans cette démarche afin que les atouts de notre commune soient reconnus sur le plan :

- Patrimonial (lavoirs, ponts, église...)
- Environnemental (chemins de randonnées...)
- Culturels (animations culturelles, expositions...)

L'obtention de ce label permettrait à notre commune de se développer du point de vue du tourisme par la visite des points remarquables de notre commune grâce, notamment, aux nombreux circuits de randonnées existants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de candidater auprès du conseil départemental de Seine et Marne en vue d'obtenir le « village de caractère » pour la commune de Gouvernes

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de TORCY,
- Préfecture de Seine et Marne

N°03/2024 : Adhésion a la convention unique annuelle 2024 relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de seine et marne

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du 28 novembre 2023 approuvant les termes de la convention unique annuelle 2024 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne,

Vu la convention unique annuelle 2024 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, ci-annexée,

Considérant que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

Considérant que ces missions sont détaillées aux articles L. 452-40 et suivants de ce même code, que leur périmètre couvre notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction Publique Territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL,

Considérant que l'accès libre et révoquant de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable,

Considérant que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique »,

Considérant que la collectivité cocontractante n'est tenue que par les obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire après en avoir délibéré ;

DÉCIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 :

D'adhérer à la convention unique pour l'année 2024 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne, ci-annexée.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Madame le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de TORCY,

N°04/2024 : Mandatement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de seine et marne pour la mise en concurrence d'un marche d'assurance des risques statutaires

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique
Vu le Code de la commande publique,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion en date du 22 juin 2023 relative au lancement d'un appel d'offres pour un nouveau contrat d'assurance à effet du 1er janvier 2025 d'une durée de 6 ans,

Considérant l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

Considérant que le Centre départemental de gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte de la collectivité, en mutualisant les risques, après mise en concurrence,

Après examen et délibéré, l'assemblée délibérante :

ARTICLE 1^{ER} :

Le CONSEIL MUNICIPAL **AUTORISE** Madame Le Maire de Gouvernes à donner mandat au Centre départemental de gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : **6 ans à effet du 1er janvier 2025**
- Régime du contrat : **Capitalisation**
- La collectivité souhaite garantir :
 - Les agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC
 - Les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de TORCY,

N°05/2024 : Région île de france - demande de subvention dans le cadre du dispositif « équipements sportifs de proximité »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un plateau sportif avec accès PMR

Elle précise que cette opération peut faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du dispositif « équipements sportifs de proximité » qui peut être sollicitée auprès de la Région Ile de France.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'opération présentée

MANDATE Madame Le Maire pour déposer le dossier de subvention auprès de la Région Ile de France

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de TORCY,
- Préfecture de Seine et Marne
- Madame La Présidente de la Région Ile-de-France

N°06/2024 : Compte de gestion 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le compte de gestion, document qui liste les encaissements de recettes et les paiements effectués au cours de l'exercice écoulé

établi par le comptable de la Commune et fait état de la situation de l'exercice clos,

VU les dispositions des articles L.1612-11 et L.2121-31 du Code général des Collectivités Territoriales, il doit être soumis au vote du conseil municipal,

VU le compte de gestion justifiant l'exécution du budget et, à ce titre, présente des comptes en conformité avec les écritures du compte administratif, soit :

FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES :	1 100 125,20 €	
RECETTES :	898 381,23 €	
RÉSULTAT 2023 :	201 743,97 €	EXCÉDENT
RÉSULTAT 2022 REPORTÉ :	415 290,31 €	EXCÉDENT
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2023 :	617 034,28 €	EXCÉDENT

INVESTISSEMENT :

DÉPENSES :	240 148,81 €	
RECETTES :	292 131,07 €	
RÉSULTAT 2023 :	51 982,26 €	EXCÉDENT
RÉSULTAT 2022 REPORTÉ :	- 215 624,70 €	DÉFICIT
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2032 :	- 163 642,44 €	DÉFICIT

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion,

ENTENDU l'exposé de Madame Duband,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion de la commune de Gouvernes établi pour l'exercice 2023 par Madame le Receveur Municipal.

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de TORCY,
- M. le Trésorier Principale.

N°07/2024 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sous la présidence de Mme Duband, adjointe chargée de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

ART. 1 : Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES :	1 100 125,20 €	
RECETTES :	898 381,23 €	
RÉSULTAT 2023 :	201 743,97 €	EXCÉDENT
RÉSULTAT 2022 REPORTÉ :	415 290,31 €	EXCÉDENT
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2023 :	617 034,28 €	EXCÉDENT

INVESTISSEMENT :

DÉPENSES :	240 148,81 €	
RECETTES :	292 131,07 €	
RÉSULTAT 2023 :	51 982,26 €	EXCÉDENT
RÉSULTAT 2022 REPORTÉ :	- 215 624,70 €	DÉFICIT
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2032 :	- 163 642,44 €	DÉFICIT

Hors de la présence de Mme TORTRAT, Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs du compte administratif du budget communal 2023 hors de la présence de Madame Tortrat, Maire, tels que résumés ci-dessus,

ADOpte le Compte Administratif 2023

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de TORCY,
- Mme la Trésorière principale, comptable de la commune.

N°08/2024 : Affectation du resultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget commune

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir examiné le Compte Administratif 2023 de la Commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions des instructions budgétaires et comptables et notamment l'obligation d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement à la couverture du déficit de la section d'investissement,

Après avoir constaté le résultat de clôture de la section de fonctionnement : **617 034.28 €**

Après avoir constaté le résultat de clôture de la section d'investissement : **-163 642.44 €**

Après avoir constaté que les restes à réaliser de la Section d'Investissement 2023 s'élevaient :

- En Dépenses à **7 209.14 €**
- En Recettes à **103 138.00 €**
- Solde des restes à réaliser : **95 928.86 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat 2023 ainsi qu'il suit :

- D'affecter au Compte 1068 RI **167 713.58 €**
- De reporter au Compte 002 RF **549 320.70 €**
- De reporter au Compte 021 RI **330 000.00 €**

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de TORCY,
- Mme la Trésorière principale, comptable de la commune.

N°09/2024 : Budget primitif 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après le projet de Budget Primitif 2024 de la Commune, Sur proposition de Mme la Maire résumée ci-dessous,

LIBELLES	PROPOSITION DU MAIRE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	1 633 426.70 €
RECETTES	1 633 426.70 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	560 851.58 €
RECETTES	560 851.58 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

D'ADOPTER le Budget Primitif 2024, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux montants suivants, conformément aux votes ci-dessus :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT **1 633 426,70 €**
- SECTION D'INVESTISSEMENT **560 851,58 €**

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de TORCY,
- Mme la Trésorière principale, comptable de la commune.

N°10/2024 : TAUX COMMUNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29

VU le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales,

Le Maire propose au Conseil de maintenir la même pression fiscale qu'en 2023 et que conformément aux directives de la Direction Départementale des Finances Publiques et à la récupération de la part département de la taxe foncière sur les propriétés bâties, il convient de reprendre le taux voté en 2023 (28.31 %) majoré du taux départemental de 18 % pour la Seine et Marne.

	2023 Pour mémoire	2024
TAXE D'HABITATION (THS) sur les résidences secondaires	14,63 %	23,41 %
TAXE FONCIÈRE (TFPB) sur les propriétés bâties	46,31 %	46,31 %
TAXE FONCIÈRE (THS) sur les propriétés non bâties	82,03 %	82,03 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à pour l'unanimité, décide d'approuver les taux proposés pour 2024.

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de TORCY,
- Mme la Trésorière principale, comptable de la commune.
- Préfecture de Seine et Marne

N°11/2024 : Demande de subvention dans le cadre du fonds d'équipement rural

LE CONSEIL MUNICIPAL,

S'ENGAGE à réaliser cette installation dans un délai de trois ans à compter de la date de la signature de la convention. A assurer les dépenses de prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien de cette opération A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental A ne pas dépasser 70 % de subventions publiques

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'opération présentée

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de TORCY,
- Préfecture de Seine et Marne
- Madame La Présidente de la Région Ile-de-France

Liste des délibérations :

N°01/2024 : Convention constitutive d'un service de police municipale pluri-communale sur les communes de lagny-sur-marne, thorigny-sur-marne, pomponne, dampmart et gouvemes

N°02/2024 : Candidature de la ville de gouvemes au label « village de caractere »

N°03/2024 : Adhesion a la convention unique annuelle 2024 relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de seine et marne

N°04/2024 : Mandatement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de seine et marne pour la mise en concurrence d'un marche d'assurance des risques statutaires

N°05/2024 : Region ile de france – demande de subvention dans le cadre du dispositif « equipements sportifs de proximite »

N°06/2024 : Compte de gestion 2023

N°07/2024 : Compte administratif 2023

N°08/2024 : Affectation du resultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget commune

N°09/2024 : Budget primitif 2024

N°10/2024 : Taux communaux

N°11/2024 : Demande de subvention dans le cadre du fonds d'équipement rural



COMPTE-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL > Du 24 Mai 2024

Présents :

Mme TORTRAT, Maire
M. MAINGON, Mme HILAIRE, Mme DUBAND, Adjoints
Mme CHANLON, Mme ROBILLARD-DIABATE, M. COUSIN, M. ILLY Conseillers Municipaux délégués,
Mme TARTRAT Conseillers Municipaux

Absents : M. PANIER, M. CABARRUS (Pouvoir à Monsieur MAINGON), M. PUCCINELLI, M. GUIHARD, M. TONI

Secrétaire de séance : Mme TARTRAT

Mme TORTRAT déclare ouverte, à 14h00 la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme TARTRAT secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Procès-Verbal de la séance du 24 mai 2024 :

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS :

N°12/2024 : Taux communaux

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales,

Le Maire propose au Conseil de maintenir la même pression fiscale qu'en 2023 et que conformément aux directives de la Direction Départementale des Finances Publiques et à la récupération de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, il convient de reprendre le taux voté en 2023 (28.31 %) majoré du taux départemental de 18 % pour la Seine et Marne.

	2023 Pour mémoire	2024
TAXE D'HABITATION (THS) sur les résidences secondaires	14,63 %	23,41 %
TAXE FONCIÈRE (TFPB) sur les propriétés bâties	46,31 %	46,31 %
TAXE FONCIÈRE (THS) sur les propriétés non bâties	82,03 %	82,03 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à pour l'unanimité, décide d'approuver les taux proposés pour 2024.

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de TORCY,
- M. le Trésorier Principal, comptable de la Commune
- Préfecture de Seine et Marne

Liste des délibérations :

N°12/2024 : Taux communaux

VIE COMMUNALE

Surveillance et lutte contre le moustique tigre

Risque sanitaire

L'augmentation des cas importés de dengue depuis le début de l'année 2024 incite les autorités sanitaires à la vigilance envers le moustique tigre, vecteur de maladies comme la dengue, le chikungunya et le Zika. **1 679 cas de dengue importés** ont été signalés entre le 1^{er} janvier et le 19 avril 2024 (contre 131 cas sur la même période en 2023). Principalement actif entre les mois de **mai et novembre**, cette espèce est très invasive.

Les moustiques tigres présents en France peuvent transmettre les maladies notamment lorsqu'ils piquent des voyageurs infectés de retour de pays où ces maladies sont présentes (Antilles, Amérique du Sud, Asie du Sud-Est, Océan Indien). Après quelques jours, ces moustiques deviennent capables, à leur tour, de transmettre le virus à une personne qui n'a pas voyagé.

Reconnaître le moustique tigre

Le moustique tigre se distingue des autres moustiques

- il est diurne : il pique le jour (le soir et le matin surtout) ;
- il est silencieux ;
- il est de très petite taille : moins de 0,5 cm ;
- ses pattes postérieures et son abdomen sont rayés noir et blanc ;
- il vit principalement à l'extérieur.



ARS Ile-de-France



Vidéo Anses

MOUSTIQUE TIGRE
LIMITER SA PRÉSENCE, LIMITER LES NUISANCES

LES BONNES GESTES POUR ÉVITER LA PROLIFÉRATION DES MOUSTIQUES TIGRES :

- #1** Éviter les endroits où l'eau stagne (bacs à eau, pots, poubelles, égouttoirs, jardinières, etc.)
- #2** Vider les récipients, notamment l'eau des gamelles, gamelles, etc.
- #3** Vérifier le bon fonctionnement des gouttières (nettoyer les bouches des gouttières et les faire passer à l'eau).
- #4** Couvrir les réservoirs d'eau (citernes, baignoires, etc.) de façon à ce qu'ils ne puissent pas être utilisés.
- #5** Ne pas laisser l'eau stagnante dans les fleurs coupées.

Plus d'infos sur : iledefrance.ars.sante.fr

*1 www.iledefrance.ars.sante.fr/moustique-tigre-en-ile-de-france
*2 www.dailymotion.com/video/x7hy8bm



Le tri à la source des biodéchets

Que dit la loi ?

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (loi AGECE – 10/2/2020) énonce : « Les personnes qui produisent ou détiennent des déchets composés de biodéchets* sont tenues de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets (Article L. 541-21-1 du code de l'environnement) :

- soit une valorisation par composteurs (individuels, en pied d'immeuble, en compostage partagé) ;
- soit une collecte séparée des biodéchets pour en permettre la valorisation

*Biodéchets = déchets **non dangereux, biodégradables** comprenant les **déchets alimentaires**, aussi appelés « déchets de cuisine et de table » produits par les ménages, les professionnels de la restauration et les déchets issus de l'entretien des parcs et jardin, appelés « déchets verts ».

Quelles obligations pour les habitants ?

Le Code de l'Environnement n'impose pas aux habitants de trier leurs biodéchets mais il impose aux collectivités territoriales de proposer une solution de tri à la source des biodéchets depuis le 1^{er} janvier 2024.

Afin de se conformer à la loi, le SIETREM a lancé une expérimentation depuis avril 2023 avec 3 communes volontaires pour évaluer la ou les solutions à mettre en place sur l'ensemble du territoire géré par le syndicat.

À l'issue de cette expérimentation, les solutions de tri à la source spécifiques et adaptées à chaque typologie d'habitat seront déployées à l'automne 2024 à l'échelle du territoire.

Quelles solutions de tri ?

Rappel calendrier des collectes sur gouvernes	
Ordures ménagères	Mardi et vendredi
Emballages et papiers	Jedi
Encombrants	3 ^e lundi des mois paires
Déchets verts	3 ^e mercredi des mois de mai à novembre Ou en déchetterie

Des solutions existantes

Le syndicat propose depuis 2010 plusieurs solutions de compostage pour une valorisation sur place à savoir :

- Des composteurs individuels pour les habitats pavillonnaires : possibilité d'en réserver un sur le site du Sietrem. Une participation financière de 20€ sera demandée à l'habitant.

Le SIETREM peut vous former gratuitement aux bonnes pratiques du compostage sur inscription par mail à l'adresse : prevention-dechets@sietrem.fr

- Des composteurs partagés pour les logements collectifs : à installer dans les espaces extérieurs des résidences. Le SIETREM fournit les composteurs et outils, forme les volontaires et les référents. Il assure un contrôle régulier des sites et reste à l'écoute des habitants engagés dans cette démarche.

Le SIETREM accompagne gratuitement les résidences souhaitant mettre en place ce mode de gestion.

Contact : prevention-dechets@sietrem.fr

De nouvelles solutions seront proposées dès le 2^{ème} semestre

- collecte séparée des biodéchets pour en permettre la valorisation avec le déploiement de points d'apport volontaire ;
- collecte sélective en porte à porte des biodéchets.

Des questions : biodechet-sietrem@sietrem.fr



www.sietrem.fr

Horaires d'accueil en mairie

La mairie vous ouvre ses portes aux horaires suivants :

Lundi, jeudi et vendredi :
8h30-12h00 | 13h30-18h15

samedi : 9h00 à 11h45

Mardi, mercredi et dimanche : fermé

LES ÉLUS ASSURENT UNE PERMANENCE

Tous les samedis de 11h00 à 12h00

pour recueillir vos demandes
ou vous aider
dans vos démarches.



Cimetière : bilan à la mi 2024

Pour le coin des poubelles, une nouvelle signalétique colorée indique la répartition des déchets dans les différents bacs. Les indications figurées sont faciles à suivre et permettent un tri sélectif raisonné et responsable.

Le jardin du souvenir restructuré a permis à de nouveaux rosiers de s'épanouir. Les jeunes muriers et chênes plantés lors du dernier nettoyage collectif du cimetière commencent à se développer et créeront progressivement un peu d'ombrage d'ici deux ou trois ans.

Lors de votre visite au cimetière, les nouveaux bancs vous permettront de vous reposer après le fleurissement et l'entretien des tombes et de vous permettre l'évocation de souvenirs de nos chers disparus.

L'interdiction d'utilisation des pesticides laisse les allées s'enherber naturellement et rompre l'aspect minéral de l'ensemble des sépultures.

Ainsi sous les premiers rayons d'un soleil timide et rare pour la saison, notre cimetière retrouve une apparence agréable, avec l'entretien régulier effectué par nos agents techniques.



Calendrier des manifestations

29 septembre 2024

Mara-trail de Marne et Gondoire.

7 septembre :

Forum des associations de Gouvernes, Salle Lhuillier

21 et 22 septembre 2024

Journées Européennes du Patrimoine.

22 septembre

brocante de Gouvernes

6 au 15 décembre

marché de Noël de Marne et Gondoire, Lagny-sur-Marne



Concert de jazz du 4 mai 2024

Lors du week-end de la vente des fleurs et du troc plantes organisé conjointement avec l'Association du patrimoine et le Comité des fêtes, le samedi 4 mai au soir, notre église a vibré au son d'une soirée Jazz.

L'orchestre de Marne et Gondoire, « *Tutti Quanti Big Band* », rassemblant 16 musiciens sous la direction de Guisepepe Francomano, nous a proposé un choix d'une quinzaine de morceaux connus de Jazz fort rythmé.

Ce concert organisé par la mairie de Gouvernes avec la collaboration du conservatoire de Musique de Marne et Gondoire a attiré un public averti de 90 personnes. Le total de la participation libre a été versé à l'Association du Patrimoine au profit des travaux de restauration de la salle de catéchisme.

Notre église reste un lieu de culte, mais accueille régulièrement des expositions, des concerts de musique classique, ou encore dernièrement lors de la fête du village, la chorale de Villeneuve le Comte « *Chœur à cœur* ».

Ces manifestations culturelles permettent de faire vivre notre patrimoine architectural religieux d'une acoustique remarquable, lors du festival Frisson baroque en janvier 23, pour le concert annuel de chants de Noël organisé par l'Association du Patrimoine ou encore lors des concerts des élèves du Conservatoire de Noisiel sous la direction de Mr et Mme Fauré, créant ainsi une animation culturelle de qualité pour notre village, trois à quatre fois par an.





Comités de quartiers

Les Comités de quartiers se sont réunis le 1^{er} février 2024.

A l'occasion de cette réunion différents thèmes ont été abordés comme le projet de travaux Avenue des 2 Châteaux (parking près de la pizzeria et stationnement) ; travaux menés conjointement avec Guermantes et Marne et Gondoire, parties prenantes.

Parmi les sujets évoqués, la sécurité des Gouverniauds. Très peu d'habitants sont actuellement inscrits sur le site «Voisins vigilants» auquel la commune a adhéré depuis deux ans. Il est rappelé qu'il s'agit d'un lanceur d'alerte qui a démontré son efficacité dans d'autres communes.

Un projet d'installation de caméras est à l'étude d'un point de vue technique et économique.

AUTRES SUJETS ÉVOQUÉS :

- Le fleurissement de la commune, soutenu par l'association « Serre Cuvigna ».
- La confirmation de la date du nettoyage de Printemps : 27 avril 2024.
- La fête de Gouvernes : 24, 25 et 26 mai 2024.
- Des questions diverses et spécifiques : mise en évidence, par les participants, de petits travaux à effectuer dans la commune.

La prochaine réunion des Comités de Quartiers est programmée fin juin 2024.

Je rappelle que les comités de quartiers sont à l'écoute des Gouverniauds. Pour toutes question ou suggestion, vous pouvez soit déposer un courrier à mon intention en Mairie soit m'envoyer un courriel.



CONTACT
gchanlon@gouvernes.fr

Gabrielle CHANLON
Conseillère municipale,
Déléguée aux Comités de quartiers.

Nettoyage de Printemps

Lors du nettoyage de Printemps le samedi 27 avril 24 au matin, conjointement organisé par Guermantes et Gouvernes, une quarantaine de bénévoles et d'élus se sont réparti le territoire en 7 équipes. Après deux heures trente de nettoyage, le constat général fût de reconnaître que cette année les abords des routes et chemins étaient moins jonchés de détritrus. Est-ce lié à un printemps timide et pluvieux peu propice à des balades bucoliques ou serait-ce dû à une prise de conscience des promeneurs et usagers de la route pour limiter les déchets dans la nature ? Nous souhaitons l'espérer.

Ensuite nous nous sommes retrouvés pour un apéritif dînatoire et boire le verre de l'amitié dans la salle Lhuillier.

Une exposition de travaux des élus du Conseil Municipal des jeunes pour la défense de l'environnement nous attendait, ainsi que quelques gadgets et goodies offerts par le SIETREM pour récompenser et encourager nos jeunes cleaners à maîtriser et perpétuer les bons gestes du tri sélectif et du compostage. Un diplôme de bon trieur/écocitoyen fut remis à chaque jeune participant.

Parallèlement une collecte de canettes en aluminium avait été lancée deux mois auparavant. A cette occasion un peu moins d'une trentaine

de kilos fut récoltée et compactée grâce au compacteur prêté par la société CORNEC, recycleur de métaux en ZI de Lagny sur Marne, que nous remercions grandement du prêt de cet appareil à cette occasion.

Le vendredi 17 mai, Mme Bize ambassadrice clean up, Mme Billy maire-adjointe à Guermantes, Mme Robillard-Diabaté et Mr Illy, conseillers municipaux de Gouvernes se sont rendus dans les locaux de la société Cornec rue Jacquard pour leur remettre notre « précieux butin ». Il nous a été remis un chèque de 17,5 euros au profit de l'Association Knet partage, association à but humanitaire travaillant pour la défense de l'enfance maltraitée.

Chaque geste compte, même minime, Les petits ruisseaux font les grandes rivières dit-on. L'urgence face au réchauffement climatique est une action de tous les instants dans notre quotidien pour acquérir les bons gestes pour vivre demain.

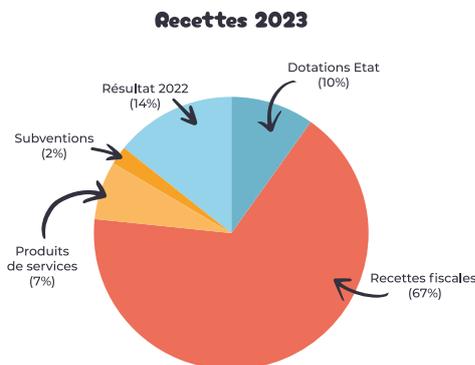
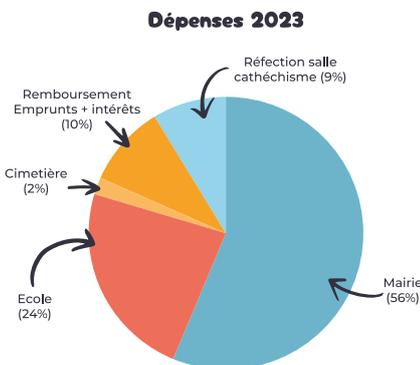


Présentation du budget de la Commune réalisé en 2023 et du budget prévisionnel pour 2024

BUDGET 2023

Les dépenses de la Commune en 2023 ont été de 898 381,23€ en fonctionnement et de 240 148,81€ en investissement, soit un total de 1 138 530,04€.

Les recettes 2023 ont été de 1 100 125,20€ en fonctionnement et de 292 131,07€ en investissement, soit un total de 1 392 256,27€.



**Produits services : redevance cantine, concessions cimetière, droit occupation des sols ...*

En 2023, le coût de la dette grève encore notre budget de 10%. Les dépenses pour l'école représentent 24% du budget. Et le montant des charges communales pour le fonctionnement des services et l'entretien des bâtiments constitue le poste le plus élevé à hauteur de 56%.

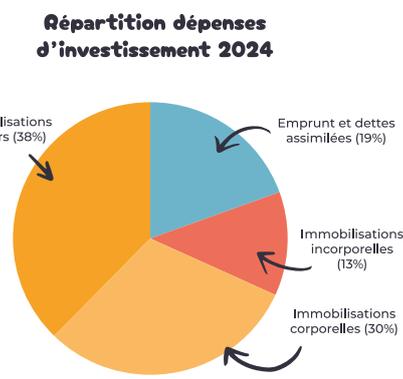
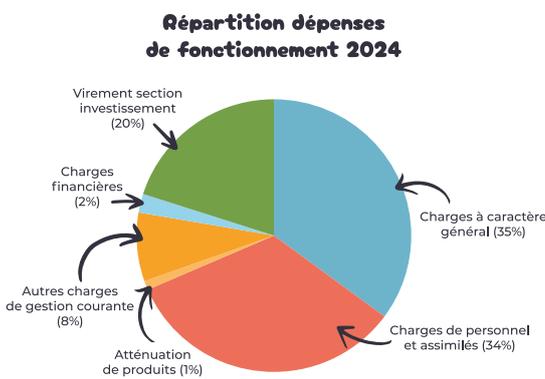
Les recettes de 2023 sont principalement constituées du produit des recettes fiscales, suivi par le résultat positif de 2022, qui résulte de la bonne gestion des dépenses et des recherches continues d'économies.

Le fonctionnement correspond aux coûts des dépenses de consommation courantes pour les bâtiments publics de la commune, aux salaires, aux intérêts d'emprunts, aux subventions des associations, ...

Cette année, en investissement, nous avons prévu, en plus des dépenses d'entretien pour les bâtiments publics et du remboursement du capital des emprunts, des achats pour la continuation de l'aménagement du cimetière, la mise aux normes des feux tricolores avenue des 2 châteaux, le passage en ampoules LED pour l'éclairage public. Nous allons, surtout, commencer le chantier pour la construction d'un terrain de sport.

BUDGET 2024

Le budget 2024 de la Commune a été adopté le 4 avril 2024 par le Conseil Municipal : 1 633 426,20 € pour le fonctionnement et 560 851,58 € pour l'investissement.



Stationnement sur les trottoirs

1.1. Les règles de stationnement du Code de la route

Le Code de la route définit clairement les règles de stationnement dans une rue. Un véhicule doit stationner :

- Sur le bas-côté, sur les emplacements délimités ou sur la chaussée le long du trottoir si la zone n'est pas réservée à une autre catégorie d'usagers.
- À droite de la chaussée sur une voie à double sens, et à gauche ou à droite sur une voie à sens unique.

Les trottoirs étant affectés à la circulation des piétons, l'arrêt et le stationnement sur un trottoir sont des infractions. Le manquement à cette règle de sécurité routière est puni d'une contravention de 2^e classe.

Il est donc interdit de stationner sur un trottoir sauf si ce dernier dispose d'un marquage au sol approuvant un stationnement à cheval sur la chaussée et le trottoir.

Quand vous stationnez, pensez aux piétons, à pied, en fauteuil roulant ou avec des poussettes, qui circulent sur le trottoir !



Cérémonie de Citoyenneté

La municipalité a organisé deux cérémonies de citoyenneté les 20 avril et 25 mai dernier, dans la salle des mariages.

L'occasion d'échanger avec les élus du Conseil municipal, du Conseil départemental, régional et le Maire, sur le rôle des élus, leur travail au sein de leur collectivité respective, les missions et les compétences de ces mêmes instances.

Les nouveaux électeurs ont reçu en même temps que leur carte, le livret de citoyenneté sous les regards de leur proche et les applaudissements de la salle.

Un verre de l'amitié était offert par la mairie. La prochaine cérémonie aura lieu en 2026 et réunira ceux qui voteront pour la première fois aux municipales.

Cher jeune électeur, voter est un droit durement acquis par nos ancêtres et un devoir de citoyen. Quelques dates clés :

- 1791 le droit de vote est institué mais pas pour tous
- 1848 suffrage universel masculin et vote secret
- 1944 droit de vote des femmes et suffrage universel
- 1945 droit de vote des militaires



Le vote est un moyen d'expression et de choix des politiques qui nous impactent au quotidien. Et dites-vous bien, que si vous ne choisissez pas, d'autres le feront à votre place...

En ce qui concerne la vie communale, les Conseils Municipaux sont publics, vous pouvez donc y assister.

Vous pouvez rencontrer vos élus les samedis matin en mairie et sur rendez-vous. Si vous avez des questions, interrogez la mairie, vous serez certain d'avoir la juste réponse !

Urbanisme

Le permis de diviser une maison en plusieurs appartements

Il a été institué à GOUVERNES un périmètre où le permis de diviser une maison en plusieurs appartements est nécessaire avant de réaliser des travaux de mises aux normes.

Cette disposition a pour but de lutter contre le logement indigne et de maîtriser les nuisances particulièrement le stationnement.

Chaque appartement doit ainsi disposer:

- d'un équipement de chauffage ;
- d'une alimentation en eau potable avec un débit suffisant pour une utilisation normale ;
- d'une installation d'évacuation des eaux ménagères ;
- d'une cuisine ou d'un coin cuisine ;
- d'une installation sanitaire WC à l'intérieur du logement, dans une pièce séparée de la cuisine et de la pièce principale ;
- d'une baignoire ou d'une douche ;
- d'une alimentation électrique d'une puissance suffisante pour l'éclairage et l'alimentation des appareils ménagers indispensables.

La mise à disposition de l'ensemble de ces équipements, dans une maison autrefois conçue comme un logement individuel, peut exiger des travaux importants et entraîner la nécessité d'une autorisation d'urbanisme.

Le chantier, par exemple, va inclure la création de nouvelles arrivées d'eau ou de nouveaux compteurs électriques, ou changement d'huisserie.

Il est, par ailleurs, obligatoire de prévoir une délimitation claire des parties privatives de chaque logement (palier et porte d'entrée) et d'installer des compteurs d'eau, de gaz et d'électricité séparés pour chaque logement.

Il faudra prévoir pour chaque appartement, une place de parking dans le bâti et une place dans le jardin.

Pour en savoir plus sur les modalités télécharger la brochure d'information de marne et gondoire :

www.marneetgondaire.fr

Rubrique Aménagement / habitat / permis de diviser



La brochure



CMJ 23-25

Bilan de la première année de leur mandat

Pour ce dernier semestre, les membres du Conseil Municipal des Jeunes ont participé au nettoyage de printemps le 27 avril, en préparant une exposition de slogans et de réalisations en volume sur les méfaits des pollutions atmosphériques, des sols....

Ils ont eu la chance de visiter le 15 mai le parcours pédagogique du centre du SIETREM, qui présente les étapes du traitement des déchets sur le site de Saint-Thibault des Vignes. À la suite de leur vœu, une deuxième boîte à livres réservée à la jeunesse, offerte par le Lions Club du Val de Bussy est inaugurée le samedi 15 mai sur la place de la mairie, en présence de Mr Dominique BIJARD, Président du Lions Club.





Mais, surtout, nos jeunes se sont focalisés sur la préparation de la fête du village. Capucine leur jeune maire, a participé à toutes les réunions d'organisation entre les différentes associations et l'équipe des élus impliqués. Elle y a présenté au nom du CMJ, leur projet d'Olympiades qui avait été retenu pour la matinée du samedi 25 mai.

Depuis janvier, ceux-ci se sont répartis les tâches par groupe pour la création de l'affiche, des flyers, du formulaire d'inscription, du règlement intérieur, du choix des jeux, des démarches de prêt de matériel auprès de la directrice de l'école, de la présidente de l'Amicale des Enfants de Gouvernes, la répartition des inscriptions, la constitution des équipes et du barème de points... Ils ont ainsi pris conscience des étapes de préparation et ont réussi à mener jusqu'au bout le projet de cette manifestation d'envergure.

La veille de la fête, ils étaient mobilisés pour l'installation des jeux et de la structure gonflable. Malheureusement en début de soirée la météo n'a pas été de leur côté et les a bloqués.

Samedi matin à 8h30 : Branle-bas de combat : pas une minute à perdre ! Accrochage des guirlandes et des drapeaux, Installation de la sono, Répartition des jeux... Chacun à sa tâche : à 10 heures tapantes nous étions dans les temps. Les jeunes organisateurs ont pu changer de poste pour devenir participants avec la complicité de leurs parents pour les remplacer comme animateurs à chaque jeu. La cérémonie d'ouverture a pu se dérouler avec une petite chorégraphie de drapeaux d'une quarantaine de pays, les 5 anneaux olympiques et la symbolique de la Flamme Olympique. Les jeux ouverts, neuf équipes de 6 participants représentant chacune un pays, se lancent dans la compétition. Elles s'affrontent deux à deux, pour le tir à la corde, le relais (avec une course en sacs, un sprint, un parcours dans la structure gonflable), un jeu de quilles et d'anneaux, des jeux d'eau et un volley-serviette derrière un filet de badminton.

Tout se déroule dans la joie, l'enthousiasme et la bonne humeur pendant plus d'une heure trente. Les trois équipes lauréates sont le PORTUGAL : médaille d'or avec 24 points, l'ESPAGNE : médaille d'argent avec 22 points et le BRESIL : médaille de bronze avec 21 points sur 25 .

Un verre de l'amitié est offert à tous les organisateurs (parents, jeunes, membres de l'amicale et élus). L'ambiance est très positive avec la satisfaction d'avoir créé et participé à un grand moment festif de notre village. L'important était de participer, de partager ensemble ces instants en espérant les renouveler une autre année différemment peut-être. L'union fait la force et l'implication de chacun dans des manifestations comme « *le Koh Gouvernes* », il y a trois ans, organisé par l'Amicale des enfants de Gouvernes, sont des moments de fête et de partage qui traduisent l'esprit et le cachet de notre village. Il est important de garder cette dynamique qu'on nous envie. Rejoignez-nous dans cette entreprise, dans les associations de Gouvernes ! Ne laissez pas se perdre cet élan d'énergie, d'échanges et de bien-être que procurent ces manifestations qui sont d'inoubliables souvenirs pour nos enfants et pour nous-même.

A bientôt pour de nouvelles aventures festives !



Police municipale, convention avec Lagny sur Marne

Le 13 mai 2024, Jean-Paul MICHEL Maire de Lagny-sur-Marne et Nathalie TORTRAT Maire de Gouvernes, mandatés par leurs conseils municipaux respectifs, ont signé une convention de mise à disposition des agents de Police Municipale de Lagny sur Marne et de leurs équipements à la commune de Gouvernes.

Ainsi à compter de cette date, les agents de la Police Municipale de Lagny sur Marne, sont appelés à intervenir, sur le territoire de Gouvernes par leur mise à disposition.

Ce dispositif permettra notamment de renforcer la sécurité sur la commune de Gouvernes en complémentarité de l'action des forces de sécurité de l'État.

Les policiers municipaux de Lagny-sur-Marne effectueront des rondes et patrouilles sur le territoire de Gouvernes dans la limite de 4 heures hebdomadaires, de manière aléatoire. Indépendamment, la Police Municipale pourra intervenir sur appel de nos concitoyens.

Les missions des agents de Police Municipale sont les suivantes :

- patrouilles d'Ilotage et véhiculées sur l'ensemble du territoire communal afin de prévenir d'actes de malveillance tels que les vols, les dégradations, les cambriolages et agressions ;
- la sécurité routière (contrôles routiers, vitesse, dépistage de l'imprégnation alcoolique et de stupéfiants) ;
- verbalisation des infractions constatées par les textes et lois en vigueur.



Leurs objectifs : veiller au bon ordre, à la salubrité publique ; assurer la tranquillité, la sécurité des biens et des personnes sur le territoire de notre commune.

Police Municipale de Lagny-sur-Marne

01 64 02 47 47

4 Av. du Général Leclerc,
77400 Lagny-sur-Marne

Un fascicule, à conserver, avec les numéros utiles est fourni avec ce numéro du Gouverniaud.



Fête de Gouvernes

Bien que la météo ait voulu jouer les troubles fête vendredi soir, à 21h00 l'horizon s'est éclairci pour l'entrée en fanfare de la Batucada de l'Association OBA Cercles de Tambours de Lagny sur Marne. Le rythme et la puissance des percussions ont incité les Gouverniauds à sortir de leur logis pour rejoindre le cortège illuminé des lampions vers le pas de tir du feu d'artifice.

La place de la mairie, investie cette année par les forains a ensuite accueilli tout le week-end, petits et plus grands pour leur plus grand plaisir.

Cette édition 2024 fut marquée par l'organisation des Olympiades assurée par le Conseil Municipal des Jeunes. Une grande réussite pour nos jeunes élus et un moment de joie partagée avec les familles présentes sous une météo parfaite !

Après un très bel instant offert par la chorale Chœur à Cœur de Villeneuve le Comte dans l'église de Gouvernes, ce sont 130 convives qui se sont retrouvés pour faire la fête dans la cour de l'école. La paella fut appréciée ainsi que les animations proposées par notre DJ.

Le dimanche matin, c'est la toute nouvelle association Serre de Curvisna qui rassemblait de nombreux jeunes Gouverniaudes et Gouverniauds sur le site de leur future serre pour des ateliers de fabrication de nichoirs et d'hôtels à insectes.

Merci à tous les élus, les associations et les bénévoles qui les composent pour l'organisation de cette nouvelle édition.



Les conseillers municipaux A.Guihard et L.Puccinelli en charge de la fête de Gouvernes, souhaitent proposer l'organisation d'une course de caisses à savon et d'un tremplin musical pour l'édition 2025. Cette idée à pour objectif de donner un nouveau souffle à la fête de Gouvernes autour d'animations festives, ludiques et culturelles.

Notre équipe à besoin de Gouverniaudes et de Gouverniauds qui souhaitent participer à cette aventure. Il s'agit à ce stade de mettre en place l'organisation pour concrétiser cette idée. Une réunion de présentation et d'échange sera organisée à la rentrée en mairie. Merci de vous faire connaître auprès d'Arnaud et Ludovic.

On a besoin de vous, venez nombreux!

aguihard@gouvernes.fr | lpuccinelli@gouvernes.fr



Bibliothèque



N'KOBARIKA - Samedi 23 mars à 11h

Bibliothèque de Gouvernes

Le festival des Ritournelles est passé par Gouvernes le samedi 23 mars dernier et a accueilli le trio N'KOBARIKA pour un moment musical convivial aux sonorités d'Afrique et de ballades. La musique se teinte de reggae, le tout bercé par les percussions traditionnelles et les chants en malinké, langue parlée en Guinée et dans laquelle Kobarika signifie merci.

Un joli mariage entre la culture musicale africaine et la chanson française.

Avec Nicolas Baroin (guitare), Éric Genevois (kora) et Benjamin Midrouet (basse)



ZITOUNE - Concert nomade

Ce concert a été l'occasion de découvrir un musicien multi-instrumentiste singulier et étonnant. Avec sa guitare, dont il joue « à plat », il vous emmène en voyage avec ses sonorités folk et son blues débridé. Son énergie est festive et la rencontre musicale qu'il propose originale. Une drôle de découverte !

Avec Olivier Bardat, alias Zitoune (guitare lap steel, harmonica, percussions, chant)

EN DIRECT DE L'ÉCOLE

Randonnée culturelle au parc du château de Rentilly

Depuis le retour de vacances de printemps, toutes les classes de l'école se sont lancées dans un cycle randonnée en EPS. L'objectif était d'organiser un rallye pédestre artistique.

C'est vers 8h30, le mardi 21 mai, que les 3 classes élémentaires sont parties de l'école pour cette journée particulière.

Un plan a permis à chacun des 9 groupes guidés par un ou deux adultes de s'orienter et de trouver les défis à réaliser : quizz de musique classique, prendre la pose comme une statue, faire le croquis d'un point de vue du parc, déclamer de la poésie...



Distance parcourue sur la journée : environ 10 kms
Destination : parc du château de Rentilly.
Pause bien méritée le midi à l'occasion d'un pique-nique, puis retour à l'école.



Départ Château de Rentilly (parcours B)

La randonnée culturelle
Parc Culturel de Rentilly

Après le château, redescendre vers la gauche en direction du défi 4.

Défi 1 : Observer le paysage au loin : Regarder autour de soi (à 360°) et avec des crayons de couleur constituer la palette de couleurs (collecter toutes les couleurs visibles mais ne rien dessiner).

Descendre vers la grille de la Brosse, puis remonter le chemin jusqu'au Pavillon des gardes.

Depuis le pavillon des gardes, prendre le chemin qui monte vers la gauche (suivre le plan)

À la 4^{ème} intersection (hôtel à insectes), prendre à gauche et remonter vers le carrefour rectangulaire.

Au niveau du carrefour, prendre le chemin qui monte vers la gauche jusqu'à la statue.

Lorsque vous êtes arrivés à la statue, prendre des photos artistiques devant la statue.

Défi 2 : Faire un croquis du château aux crayons de couleur ou aux pastels secs.

Redescendre ensuite le chemin en longeant les arbres, puis prendre le chemin à gauche direction la petite maison des bois. Suivre le chemin indiqué sur le plan qui descend vers la droite, à la première intersection, tourner à gauche, puis à droite et encore à droite avant de tourner à gauche vers le carrefour des arts.

Défi 3 : Carrefour des arts, à la découverte de la musique. Prends place dans ce lieu magique, écoute et devine les morceaux de musique entendus.

Se diriger vers l'intersection à gauche en sortant du carrefour, reprendre le chemin à gauche pour se rendre vers le coin des poètes.

Défi 4 : Le coin des poètes. Découvre la malle à poèmes, lis et choisis celui que tu préfères pour le faire découvrir à tes camarades. À la sortie du coin des poètes, prendre le chemin à gauche, tourner à droite à l'intersection suivante pour se diriger vers l'arrivée au niveau du château,

Les deux classes de maternelles sont parties à pied un peu plus tard, et sont arrivées pour le temps du pique-nique. Puis c'est un rallye des 5 sens qui attendait les plus jeunes. Retour en bus pour les maternelles.

Merci à tous les parents qui se sont rendus disponibles, aux animateurs, à la mairie de Gouvernes, à Lucie Ruchaud et Sylvie Ruello, conseillères pédagogiques de l'inspection de l'éducation nationale, pour leur aide et leur soutien dans la préparation et la mise en œuvre de ce projet.

Rencontre avec Antoine Mac Gouvernes

La passion comme le rêve n'est pas une question d'âge, même si l'on se doit parfois d'être raisonnable.

Originaire du Nord, j'ai grandi avec de la musique et si je me réfère à mes vinyles, c'était l'époque « *Des Kings, Eric Burdon et les Animals, les Doors, les débuts des Rolling Stones et des Beatles, de Johnny, d'Eddy...* » J'écoutais la station pirate « *Radio Caroline* » qui émettait d'un bateau à la limite des eaux territoriales Anglaises, nous étions encore très loin des radios libres, c'était le temps de « *salut les Copains* ».

D'aussi loin que je me souviens, j'ai toujours eu une guitare à portée de main. Je ne suis pas devenu un virtuose de la guitare pour autant. Je suis plutôt un mélodiste qui raconte des histoires en chanson.

J'ai bien pris des cours de guitare vers l'âge de 14/15 ans, (à l'ancienne, donc un peu rébarbatif), mais j'avais déjà des velléités d'écriture. Si aujourd'hui il est relativement facile de se faire connaître via les outils informatiques et les réseaux sociaux, à l'époque c'était un peu plus difficile, voire risqué et j'étais bien trop sage pour oser l'aventure...

**J'ai construit ma vie différemment,
et aujourd'hui ce n'est que du plaisir,
donc pas de regret.**

Pourquoi Antoine Mac Gouvernes ?

Il y a eu, en son temps, aux US un homme politique du nom de McGovern. J'ai trouvé qu'il y avait une certaine similitude avec le nom de notre village. Il m'a donc été facile d'adapter mon nom « *d'artiste* » en Antoine Mac Gouvernes. En plus, porter le nom de son village n'est pas chose courante et comme j'aime Gouvernes, le choix fut facile.

Une question revient régulièrement, comment trouvez-vous les idées ?

Ce qui est le plus difficile pour moi, ce n'est pas nécessairement de trouver les idées, mais plutôt de les traduire en mots et en musique. Il suffit d'une rencontre, d'une discussion de comptoir, d'un souvenir, d'une situation improbable, d'un fait divers, pour que mon imagination se mette à échafauder une histoire. L'écriture peut prendre deux heures ou plusieurs mois.

Mon écriture musicale est influencée par des artistes comme, Bénabar, Renaud, et Monsieur Brassens. Mais je reconnais humblement être loin de leurs talents.



Pourquoi m'être aventuré dans l'enregistrement ?

C'est à la demande de ma fille qui un jour m'a offert pour un anniversaire, une séance d'enregistrement pour avoir comme elle dit « *un souvenir* » ...

Le hasard faisant parfois bien les choses, nous avons un couple d'amis, anciens ingénieurs du son, qui présents, se sont proposés de nous aider. A partir de ce moment-là, j'ai attrapé le virus et je n'ai plus arrêté. Je dois avoir à ce jour, une quarantaine de chansons sur les plateformes musicales, car je ne les mets pas toutes en ligne. Mes dernières sorties « *des Souvenirs et des Rêves* » mises en ligne le 18 janvier 2024.

En résumé, je prendrai le titre d'une de mes premières chansons « *Il fallait oser* ». Qui sait ce qui se serait passé ensuite ? Mais oser, reste un choix personnel et il n'y a pas d'âge pour cela...

Voilà, vous savez presque tout. Il ne vous reste plus qu'à écouter et je l'espère prendre du plaisir.

Vous pouvez aussi me retrouver sur la majorité des plateformes musicales





Patrimoine de Gouvernes

L'association a à cœur de participer à la vie du village, c'est pourquoi elle se mobilise autant que possible à chaque occasion.

La vente des fleurs est l'un de ces rendez-vous incontournables. Outre l'aspect financier, puisque le bénéfice de ces ventes est consacré aux projets de restauration du patrimoine de la commune, ces journées sont l'occasion d'échanges avec le comité des fêtes et, cette année, avec l'association nouvellement créée « *Serre de Curvisna* ».

Ce même week-end, le samedi 4 mai, l'église accueillait le « *Tutti Quanti Big Band et l'orchestre de Marne et Gondoire* », pour un concert de Jazz. Le public venu en nombre a été conquis par la prestation musicale.

Plus tôt dans l'année, les membres de l'association avaient également répondu présents pour l'opération « *nettoyage de printemps* », en particulier pour un grand nettoyage de l'Église. En effet, la vocation de l'Association reste bien entendu l'entretien, la mise en valeur et la communication autour du Patrimoine de notre village.

Si nous attendons encore la fin des travaux de la « *petite salle des catéchismes* » pour pouvoir organiser des visites, par petits groupes, de cette salle et de ses fresques, nous continuons à ouvrir à la visite l'Église Saint Germain, et, selon les occasions, les lavoirs de Gouvernes.



L'Association et en particulier son Président, Yves Mosser, continuent également leurs recherches sur l'histoire du village.

Sur son site, <https://sites.google.com/site/gouvernesetenvirons>, Yves vient de publier une nouvelle et passionnante rubrique : « Noms des rues de Gouvernes ». A lire absolument, pour en apprendre plus sur la géographie du village.

Nos prochains rendez-vous au second trimestre :

- Le forum des associations début septembre : ce sera, comme chaque année, le moment de vous (ré) inscrire et de venir échanger.
- Les Journées Européennes du Patrimoine : le rendez-vous traditionnel du 3ème week-end de septembre, pour visiter l'Église, et échanger sur l'histoire de Gouvernes.
- Le concert de « Noël » : cette année, il aura lieu le samedi 23 novembre, et nous vous y attendons nombreux (le programme sera communiqué ultérieurement).

Nous vous souhaitons un bel été !



PAR TÉLÉPHONE
06.12.64.46.94



PAR MAIL
y.mosser@yahoo.fr

Comité des fêtes

Le Comité des fêtes a tenu son assemblée générale annuelle pour faire le bilan de l'année écoulée et discuter du fonctionnement de l'association et des projets.

Après avoir traité tous les points de l'ordre du jour, l'assemblée générale s'est, convivialité oblige, terminée par le verre de l'amitié, avec l'espoir de trouver des candidats pour le prochain bureau, et de la venue de nouveaux bénévoles !

Nous avons commencé l'année avec le Troc aux plantes : échanger, récupérer, sans rien déboursier !



Bourse aux plantes, foire aux végétaux, troc vert ou encore vide-jardin, autant de mots pour désigner un mode d'échange vieux comme le monde et néanmoins très tendance : l'échange gratuit entre jardiniers.

Ce troc et plantes était organisé par l'association du patrimoine de Gouvernes avec l'aide du comité des fêtes.

Dans une ambiance chaleureuse malgré un temps mitigé la journée s'est bien passée.

Prochaine manifestation sera la fête du village et son traditionnel feu d'artifice.

Par contre, le Président l'a répété, il faudrait avoir plus de bénévoles lors des festivités. L'affaiblissement du nombre de bénévoles devient un problème pour toutes les associations !

Nous vous souhaitons de belles vacances d'été de la part du Comité des fêtes...



DANIEL VERNET
06.84.58.89.32



PAR MAIL
comite_des_fetes_gouvernes@yahoo.fr

Comité des Fêtes de Gouvernes, Mairie de Gouvernes 77400

Gouvernes Rando



La randonnée pédestre ...
Un loisir qui marche fort !...

Jamais le besoin d'évasion et de nature n'a été aussi fort ces dernières années, poussant de plus en plus de monde à partir sur les sentiers de randonnée. Ce phénomène traduit des aspirations fortes à renouer avec la nature et à pratiquer une discipline sportive en plein air.

La Seine et Marne dispose de nombreux atouts à même d'attirer les randonneurs avec ses **205 sentiers balisés sur 2 970 km et un riche patrimoine culturel et humain.**

Pour sa part, Gouvernes Rando s'est enrichi de **16 nouveaux adhérents en cours de saison.**

Tout au long de l'année, l'association organise des randonnées diverses et variées : balades (5 à 12 km), à la journée (20 à 25 km), sorties touristiques...

Au mois de mars 2024, une cinquantaine d'adhérents se sont rendus en car à Moret-sur-Loing, ville médiévale bordant la forêt de Fontainebleau, avec un ordre du jour chargé.

En matinée, les participants avaient le choix de plonger dans l'univers d'Alfred Sisley, le peintre impressionniste qui vécut et mourut à Moret-sur-Loing ou bien de chausser les crampons pour effectuer un circuit d'une dizaine de km consacré à la batellerie, au confluent de la Seine et du Loing.

Après le déjeuner et la visite guidée de Moret-sur-Loing, la fin de l'après-midi fut consacrée à la visite du château de By à Thomery, résidence de la peintre naturaliste et animalière Rosa Bonheur. Au cours du mois de mai 2024, une randonnée hebdomadaire d'une dizaine de kilomètres au départ de Coubron nous fit découvrir des lieux où se rendit fréquemment Jean-Baptiste Corot peintre impressionniste (« *Souvenir de Coubron* » peint en 1875). Sur le parcours, la traversée de la forêt de Bondy, jadis repaire de bandits de grands chemins, a pu rappeler aux randonneurs, l'atmosphère rapportée par Victor Hugo qui y planta le décor de la rencontre entre Cosette et Jean Valjean dans les « *Misérables* ».

Le repas annuel de Gouvernes Rando auquel ont participé une cinquantaine de personnes s'est tenu au mois d'avril à Saint-Cyr sur Morin, au restaurant « *L'Hermitière* », une ancienne guinguette située près d'un centre d'extraction de pierre meulière. Les bois qui l'entourent sont bien connus des randonneurs de Gouvernes Rando.



C'est aussi, un lieu de rendez-vous des chasseurs que fréquenta assidument un certain Pierre Démarchez, Saint-Cyriens et écrivain, plus connu sous le pseudonyme de Pierre Mac Orlan.

Fin mai, une marche guidée dans Paris est organisée. Cette randonnée « *La Haute Route* » permettra de joindre la montagne de Belleville à Montmartre. Après la traversée des contreforts de Belleville, via le col de la Chapelle, les marcheurs atteindront le fameux Mont Martre, sommet de la capitale.

Les programmes proposés tout au long de l'année - une quarantaine - font appels à des animateurs bénévoles. A votre tour, si vous souhaitez emmener un groupe explorer nos chemins et sites de pratiques, devenez animateurs !... Nous vous proposons des formations ad hoc.

Et si vous aimez pratiquer la marche, profiter des paysages qui vous entourent, partager des moments de convivialité et de découverte de nouveaux espaces, rejoignez Gouvernes Rando !...

**Pour toute information,
vous pouvez nous contacter :**

- Lors du forum des associations le samedi 7 septembre 2024 de Gouvernes et de Bussy Saint-Georges
- Sur <https://asso-gouvernesrando.myassoc.org>

Jacques CHANLON



Voici les beaux jours revenus, et ces longues journées lumineuses qui nous invitent particulièrement à renouer notre lien à la nature. Ainsi, avec l'association CES'AM, nos pratiques de santé et bien-être prennent tout leur sens.

Nos cours hebdomadaires de différentes formes de Yoga, Méditation, relaxation/sophrologie, Qi Gong, Tai Chi Chuan à Gouvernes, salle Lhuillier sont des moments privilégiés à se recentrer sur soi, tout en appréciant ce partage au sein d'un groupe bienveillant.

Aussi avec nous, vous pouvez favoriser l'expression du corps, par des mouvements simples et harmonieux qui libèrent la sérénité, la joie, l'apaisement du mental et le développement de la conscience de soi pour un mieux vivre au quotidien, soutenant la gestion du stress et des émotions.

Pour nous découvrir, tous les cours de la dernière semaine de juin jusqu'au 4 juillet, seront ouverts gratuitement et accessibles à tous dès 8 ans. Contacter Catherine au 06 86 92 84 98.



A la suite du Forum des associations - samedi 7 septembre, les cours reprendront Mardi 10 suivant le planning et renseignements à trouver sur notre site CES'AM : www.cesam.info

Également, comme tous les étés, Catherine vous proposera des pratiques gratuites 'Parcours ZEN' au Parc de Rentilly, ou aux alentours de Gouvernes. Dates et horaires à retrouver sur le site ou en nous communiquant votre courriel pour en être informé.

Nous vous souhaitons un très bon temps de fin d'année scolaire.

Avec enthousiasme de se rencontrer bientôt, si vous le souhaitez. Bel été à toutes et tous.

catherine@cesam.info | 06 86 92 84 98

WWW.CESAM.INFO



Food truck « La ch'tite Guyanaise »



Les 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois, sur la place de la mairie, s'installe « la ch'tite Guyanaise » un traiteur aux spécialités ch'tis et guyanaises.

Vous pourrez déguster des plats faits maison, commercialisés par la charmante Ingrid.

Vous y trouverez selon les mardis, du Colombo de poulet, la martiflette (Ch'tites patates gratinées au Maroilles), des bananes plantins frites, une blanquette de veau à la bière ch'ti, du poulet boucané et des frites maisons...

Le menu est disponible sur le site internet, en début d'après-midi
Ne résistez pas aux accras de morue en apéritif, ils sont succulents et la bouteille de planteur est divine !



TÉLÉPHONE
06.07.77.36.60

MAIL
contact@lachtiteguyanaise.fr

www.lachtiteguyanaise.fr

Voyage à Verdun du 4 au 5 Avril 2024



Cérémonies du 8 Mai 2024

L'association des anciens Combattants de Gouvernes, Conches, Guermantes, a été au rendez-vous pour célébrer l'armistice du 8 Mai 1945, et rendre hommage à tous les morts pour la France lors des guerres de 14-18, 39-45, et AFN. Ces cérémonies du 8 Mai 2024 ont réuni de nombreux habitants de Gouvernes, Conches Guermantes, en présence des élus des trois communes et de nombreux présidents d'associations, des conseils municipaux des jeunes, et d'officier du SDIS 77.

Après le mot d'accueil du Président Charpenel, le dépôt des gerbes de l'association et des communes, les cérémonies se sont déroulées avec beaucoup de sérénité, et d'émotions avec la lecture par les élus et les jeunes des différentes communes, du message du ministre des Armées Sébastien Lecornu, et de la Secrétaire d'État auprès du Ministre des Armées chargées des Anciens combattants et de la Mémoire Patricia Mirallès.

Une gerbe a également été offerte par notre député Hadrien Ghomi aux deux communes de la huitième circonscription : Guermantes et Conches-sur-Gondoire.

Pour clôturer cette journée de souvenirs, très importante en cette période trouble où la guerre est omniprésente dans de nombreux pays, nous nous sommes retrouvés à la Mairie de Conches pour le verre de l'amitié, dans une ambiance très conviviale.

L'association des Anciens Combattants de Gouvernes, Conches, Guermantes se joint aux trois communes pour remercier tous les participants qui nous ont rejoints pour ces cérémonies du souvenir.

Jean Luttenauer. Secrétaire de l'association

A 7 heures du matin très précises, nous sommes un groupe de 39 personnes, à bord d'un car conduit par Vincent notre chauffeur. Il nous transportera durant ces deux jours de visite à Verdun, lieu chargé d'histoire que nous avons tous en mémoire à travers les livres ou les récits de nos anciens. Ce fût la plus grande bataille et la plus douloureuse durant la première guerre mondiale de 1914 à 1918.

Après un voyage de près de trois heures, agrémenté par deux quiz dont notre président a le secret, (ils nous firent travailler les méninges), nous arrivons à Verdun. Le soleil n'est pas au rendez-vous, c'était prévu ; il pleut par intermittence, mais la bonne humeur est de mise, et un rayon de soleil apparaît quand arrive notre guide Clémence. Elle va nous accompagner durant ces deux jours et nous éclairer sur l'histoire de Verdun la ville et la bataille qui s'est déroulée durant cette première guerre mondiale.

Nous allons pouvoir commencer la visite de la ville, très riche en événements historiques et qui malgré les combats et les bombardements proches, aura été épargnée durant ce conflit encore jamais vécu à cette époque. On a fait mieux depuis !

En autocar, nous découvrons la ville, La Tour Chaussée, La Porte Saint Paul, le monument aux enfants de Verdun, le monument de la Victoire, chaque monument étant chargé d'histoire.

Puis nous prenons la direction de la Citadelle souterraine où, à bord de petits wagonnets prévus pour 4 personnes, nous découvrons à travers cette reconstitution historique « 4 hommes », 4 destins différents, 4 visions de la guerre pour nous éclairer à travers leurs regards et leurs émotions l'histoire d'un conflit qui hantera longtemps la mémoire collective.

Cette première journée sera entrecoupée d'un déjeuner dans un restaurant à proximité de Verdun (Le clair de lune) où nous pourrons nous restaurer à 2 reprises dans une ambiance très conviviale.

15h15, départ pour les champs de bataille de Verdun, visite guidée en autocar pour découvrir et comprendre l'une des pages les plus bouleversantes de la première guerre mondiale, marquée d'impacts d'obus qui ont transformé le



sol, et d'une multitude de croix de soldats tombés lors de ce conflit pour comprendre l'horreur et le sacrifice de ces hommes morts pour la France.

Nous partons ensuite visiter l'Ossuaire de Douaumont, avec la projection du film « *Des Hommes de Boue* » qui nous raconte l'horreur que ces jeunes hommes ont traversé durant ces années interminables. Nous découvrons les ossements de 130.000 soldats non identifiés.

Puis nous entamons la visite du Fort de Douaumont, ouvrage fortifié accès sur deux niveaux de galeries et casemate.

On y découvre les conditions de vie des soldats extrêmement pénibles et parfois inhumaines. Cet ouvrage à l'époque était le plus armé et le plus important de la région.

Vers 18H15 nous reprenons notre car avec Vincent en direction de l'hôtel (Les Orchidées) où nous prenons possession de nos chambres. Puis à 19h30 nous nous retrouvons dans la salle de restaurant où nous attend un repas festif dans une ambiance fort sympathique.

Journée du 5 avril.

Après le petit déjeuner à l'hôtel où chacun a pu récupérer et reprendre des forces nous partons à 9h00 en direction de l'Office du Tourisme où nous récupérons Clémence notre guide.

Le temps est au beau fixe pour quelques heures. Nous redécouvrons la ville sous un autre angle. Direction la Cathédrale de Verdun, très belle Cathédrale de style roman datant du 10^{ème} siècle, puis modifiée au fil du temps en style gothique. Cette cathédrale est chargée d'histoire et les vitraux qui y sont remarquables ont été protégés durant cette guerre 14/18.

Nous nous rendons ensuite dans une fabrique de dragées « *La Maison Braquier* » où la Directrice de l'Établissement nous explique à travers un petit film la fabrication des dragées et le cheminement des amandes soigneusement sélectionnées pour les dragées artisanales de renommée mondiale. La dragée a été inventée à Verdun en 1220 par un apothicaire de la Cité. La Maison Braquier perpétue depuis 1971 un savoir-faire ancestral.

12h15 direction le restaurant qui nous avait accueillis la veille. Les mets servis sont très satisfaisants et tous les participants en sortent ravis.

14h30 nous partons pour la visite du Mémorial de Verdun. Dans la matinée nous avons quitté Clémence sous de chaleureux applaudissements et remerciements.

La visite du musée Mémorial de Verdun nous fait revivre l'expérience combattante des « *poilus* » sur un champ de bataille dévasté. Le nombre de morts côté français étant de 163.000 et de 143.000 côté allemand. C'est également la plus longue bataille de la première guerre mondiale commençant en 1916 elle prendra fin en 1918 autour de Verdun. 400.000 blessés y sont dénombrés dont les fameuses « *gueules cassées* ».

Après cette visite très intéressante pour comprendre ce que fut cette longue tragédie, durant cette bataille et cette guerre, nous regagnons notre car vers 16H30 pour un retour vers Guermantes.

Le voyage retour fut égayé par trois nouveaux quiz que notre Président avait gardés en réserve. Vincent notre chauffeur nous déposera, sans encombre, vers 19h30 comme prévu.

Chacun de nous pourra garder en mémoire la vision de ce que fut la Bataille de Verdun, mais aussi la convivialité qui a régné au sein du groupe pendant ces deux journées.

Gardons en mémoire cette phrase écrite sur une porte à l'intérieur de la citadelle :

**"CELUI QUI SE MOQUE DU PASSE
N'EST PAS DIGNE DU FUTUR"**



SIÈGE SOCIAL :

Mairie - 77400 GOUVERNES



ADRESSE DE CORRESPONDANCE :

9 allée Alain Fournier - 77600 GUERMANTES

La serre de curvisna, coopérer pour embellir Gouvernes !

- Fleurir, végétaliser les rues de notre village c'est promouvoir son cadre de vie, protéger l'environnement naturel et la biodiversité;
- Sensibiliser et séduire le plus grand nombre via des journées portes ouvertes et pédagogiques ;
- Favoriser l'entraide intergénérationnelle, vectrice de cohésion sociale, en partageant la culture des fleurs et légumes avec les Gouvernais, écoles, crèches, maison de retraite ...

Rejoignez-nous pour mener cette aventure ensemble !

C'est dans cet état d'esprit que notre 1^{ère} Assemblée Générale plénière du 14 mai 2024 a réuni 32 adhérents sur 45 inscrits. Toutes les résolutions ont été approuvées à l'unanimité et avons terminé autour d'un pot très convivial et fleuri ! Le Conseil d'Administration comprend maintenant une chargée de Communication et une chargée de Culture. Bienvenue à elles !

A l'occasion de la fête de Gouvernes du 24 au 26 mai dernier, des ateliers de construction d'une yourte, de nichoirs à mésanges et d'hôtel à insectes ont été proposés aux habitants. Tous les participants : enfants et parents ont été ravis de ces journées riches en rencontres et en convivialité !



Enfin, Comme vous le savez maintenant, notre projet a été sélectionné par la Région Ile de France pour une soumission au vote des franciliens du 10 au 30 juin 2024. A l'heure où nous rédigeons, nous n'avons pas les résultats. Néanmoins, nous remercions tous les Gouvernais(e)s et les franciliens qui ont voté pour ce projet et celui de SHAUM Potager des Corbins, notre grand frère. Quoiqu'il en soit, et quel que soit le résultat des votes, nous continuons notre aventure et espérons que vous viendrez la vivre avec nous, jeunes et moins jeunes !



Amicale des enfants de Gouvernes

L'année 2023/2024 touche à son terme, l'événement majeur qu'est la Kermesse s'est tenu vendredi 7 Juin au soir et nous espérons que petits et grands ont apprécié ce moment.

Cette année a permis de vous proposer de nombreux moments de partage, d'amusement. A savoir : *Lancement de la coupe du monde de rugby - sortie à Jablines - boom d'halloween - Noël au château de Vaux le Vicomte - Vente de Sapins / Jacinthes - Découverte du patin à glace - Escalade aux Dock 39 - Après midi aventure - Bal de fin d'année.*

Sans oublier notre participation à la fête du village.

L'Amicale a besoin de vous, aujourd'hui notre équipe de bénévoles s'épuise et souhaite pouvoir transmettre le flambeau afin que les sourires des enfants et de leurs parents perdurent dans les rues du village.



CONTACT
amicaledegouvernes@gmail.com

Un apéro de rentrée sera organisé le mardi 10 septembre.
 Venez nombreux, on compte sur vous!





ENTR'CHATS

Bonjour à tous,

Encore une belle année de danse et de projets chorégraphiques qui touche à sa fin.

Cette année sans spectacle a permis aux élèves de bien progresser en technique ce qui va nous permettre en juin 2025 de vous proposer un spectacle de qualité. Notre spectacle de danse aura lieu le dimanche 29 juin après - midi au théâtre de Saint Thibault des Vignes.

Ce mois-ci, Entr'chats ouvre ses portes. En effet tout le mois de juin les enfants et adultes qui voudront essayer un cours de danse, de comédie musicale ou de stretching postural seront les bienvenus.

Nous vous disons à très vite, au plus tard en septembre pour la journée des associations.



**N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS**

 **PAR TÉLÉPHONE**
06.64.49.50.24

 **PAR MAIL**
entr.chats@free.fr

 **SUR NOTRE SITE**
www.entrchats.com

Le Ciné-Club de Gouvernes

Le Ciné-Club est assuré depuis 2018 par le Conseil d'Administration composé de *Alain Boniou (Président)*, *Rosemary Boniou*, *Guy Carré (Secrétaire)*, *Madeleine Collet (Trésorière)*, *Jean-Pierre Collet*, *Luc Méaux*.

Nous vous rappelons que les séances sont ouvertes à tout le monde – vous n'avez pas besoin d'être adhérent. Si un film vous intéresse, venez nous rejoindre.

Vous constaterez que le programme de 2023 – 2024 était varié et international.

En octobre 2023 nous avons commencé la saison avec un agréable film amusant « *La Main au Collet* » d'Alfred Hitchcock. En novembre le choix a porté sur un film plus sérieux « *L'ombre de Staline* » d'Agnieszka Holland. Ensuite ont suivi « *Charade* » de Stanley Donen, une comédie de 1963 ; « *Nous ne veillerons pas ensemble* » de Maurice Pialat, un drame psychologique de 1972 ; Antoine et Antoinette de Jacques Becker, une comédie dramatique de 1974 ; « *Malavita* » de Luc Besson, un film d'action de 2013 et « *Le grand Hôtel de Budapest* » de Wes Andersen, une comédie (dramatique) de 2014.

La saison 2023 – 2024 se terminera avec un mélange de comédie, action et romance dans le film « *La taverne de l'Irlandais* » un film de John Ford de 1963.

La projection de ce film suivra le dîner de fin d'année : une paella préparée par la boucherie Cottin à Lagny sur Marne.

Les films pour la saison 2024 – 2025 n'ont pas encore été arrêtés mais les suggestions couvrent tout genre de films et de style – comédie, satire, drame, histoire, biographie, romance et musicale. Nous espérons qu'il y aura quelque chose pour tous les goûts.

Le comité de sélection se réunit une fois par an pour sélectionner les films pour la saison suivante. Chaque membre du comité propose son choix et ensuite le comité vote.

Chaque mois, avant la séance, des informations sur le film et la séance sont envoyées par messagerie. Si vous souhaitez recevoir ces informations envoyez votre adresse e-mail à l'adresse ci-dessous.

De-même, si vous souhaitez faire partie du comité de sélection, envoyer un message à l'adresse ci-dessous.

Les séances cinéma ont lieu une fois par mois, à partir du mois d'octobre, dans la Salle Lhuillier à 20h 30.

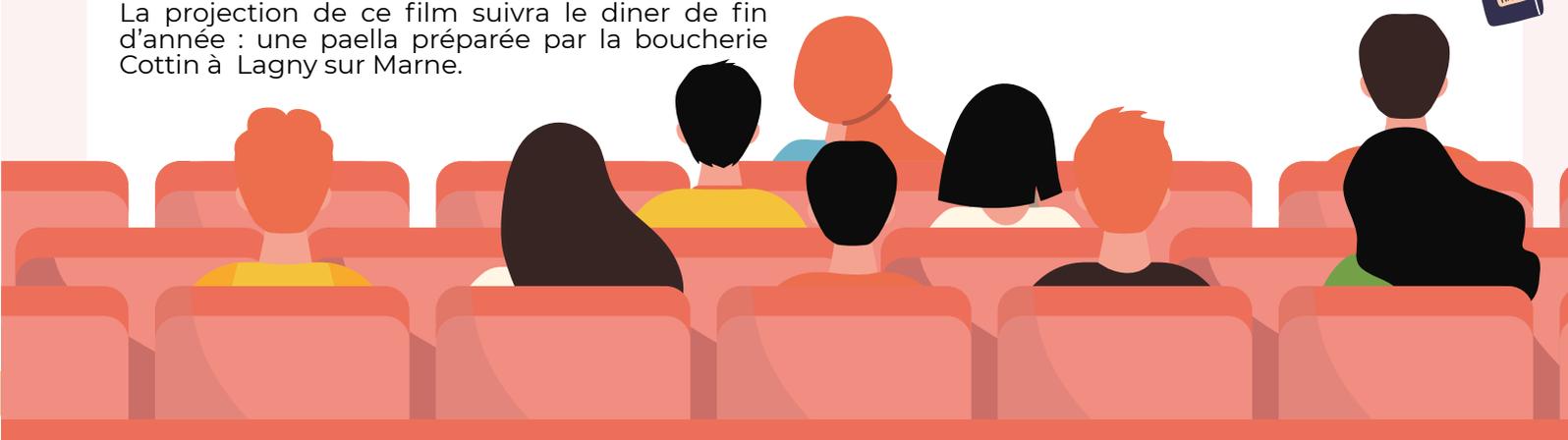


RAPPEL DE NOS TARIFS :

La séance : Adhérent : 3€ ; Non-adhérent : 5€
Étudiants, chômeurs : 1€50
Adhésion : 10€ par an.

 **PAR TÉLÉPHONE**
09.77.78.71.69

 **PAR MAIL**
cine-club-les-ecureuils@orange.fr





LISTE MAJORITAIRE « GOUVERNES ET VOUS »

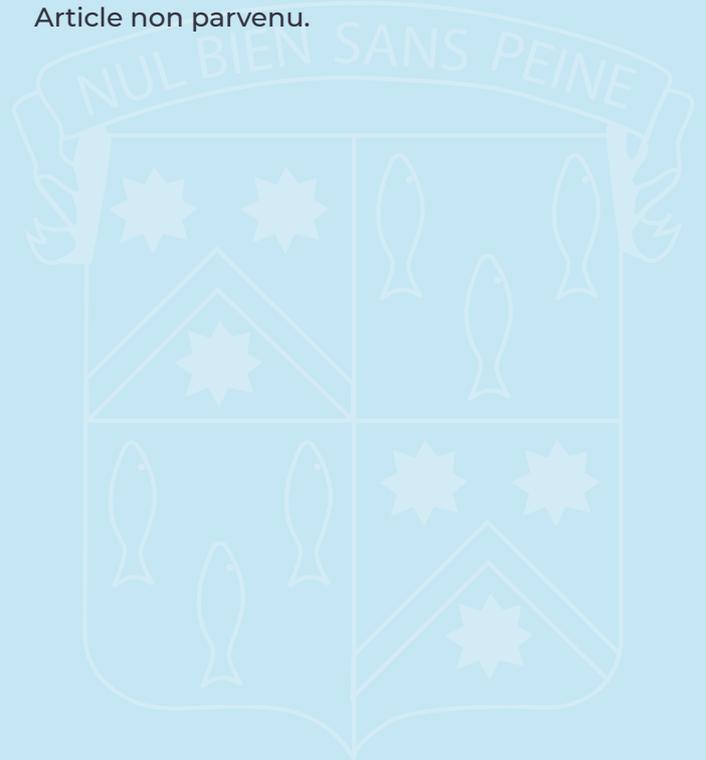
Année des Jeux Olympiques en France, en Ile de France et aux portes de Gouvernes. Loin de rivaliser avec toutes les équipes qui ont œuvré pour la réussite de cet évènement, les élus de Gouvernes et Vous constituent une petite équipe soudée qui travaille bien souvent dans l'ombre et même tard le soir pour le bien vivre de toutes et tous. Le dévouement de tout le personnel communal, toujours à l'écoute, permet aux élus de Gouvernes et Vous de répondre aux besoins des petits et des grands. Ce travail en équipe permet de surmonter les difficultés rencontrées, notamment accentuées par un manque criant de ressources financières. La qualité de vie à Gouvernes est sauvegardée et semble-t-il recherchée, en témoigne le nombre de jeunes couples avec enfants qui désirent s'y installer.

N'hésitez pas à consulter la page Facebook @Gouvernes, le compte Twitter @mairieGouvernes ou le compte Instagram @gouvernes_mairie.

L'équipe Gouvernes et Vous

LISTE MINORITAIRE « OSER & ENTREPRENDRE »

Article non parvenu.



Article L271-27-1 du Code Général des Collectivité Territoriales. Dans les communes de 1000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité. Les modalités d'application du présent article sont définies par le règlement intérieur du conseil municipal.



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



Le recensement militaire ou recensement citoyen des jeunes est obligatoire.

Les jeunes (garçons et filles) de nationalité française doivent se faire recenser à partir de la date anniversaire de leurs 16 ans jusqu'aux trois mois suivants.

L'attestation de recensement délivrée à l'issue de cette démarche entraîne l'inscription d'office sur les listes électorales dès 18 ans.

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

Le document vous sera demandé pour l'inscription :
Au BEP, Au BAC, A la JDC (Journée Défense et Citoyenneté), Au permis de conduire, Aux concours administratifs français...

Si vous n'avez pas réalisé votre recensement à temps, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à vos 25 ans.

Informations sur la JDC :
<https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/devenir-citoyen/journee-defense-citoyennete-jdc>

Démarche et pièces à fournir :

Se présenter à la mairie de son domicile avec les documents suivants :

- Livret de famille des parents
- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile